



Orvault, le 30 janvier 1997

## COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Le mardi 21 janvier 1997, les copropriétaires de l'Association Syndicale libre du Bois-Raguenet, village Phénix, se sont réunis salle municipale du Bois-Raguenet, afin de délibérer sur les ordres du jour suivants :

**Pour l'assemblée extraordinaire/ordre du jour :**

-Cession à titre gratuit de la voie « bananière » au profit de la commune.

**Pour l'assemblée ordinaire/ordre du jour :**

-Nouveau fonctionnement de la Fédération

-Rapport moral de l'exercice 96

-Approbation des comptes de l'exercice 96

-Présentation du budget 1997 (Fédération et Phénix) et vote de décision

-Election des membres du bureau

-Questions diverses : trottoirs, espaces verts, autres.

\*\*\*

La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataire.

A 20H30, le quorum est atteint : 72 lots sont représentés (44 présents et 28 pouvoirs). Les 2/3 des lots étant représentés, les règles statutaires sont respectées et l'assemblée extraordinaire est déclarée ouverte.

La feuille de présence certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des membres représentés seront conservés à l'appui du présent procès-verbal.

Le Président, Monsieur Hucteau, remercie les copropriétaires de leur présence, offre ses vœux et souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires.

Après avoir fait la présentation des différents membres du bureau, le président explique que si la date de l'assemblée a été avancée cette année, c'est pour être plus conforme au calendrier et précise que l'appel des cotisations est fixé au 31 mars.

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire est abordé.

### I - CESSION DE LA VOIE BANANIÈRE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Mr Hucteau rappelle que c'est une procédure normale quand intervient des modifications du périmètre du lotissement. Il dresse un historique rapide de cette voie, du début de la procédure jusqu'aux derniers aménagements apportés : installations de 4 bornes en bois et plantation de 4 arbres pour empêcher la circulation des voitures.

Cette prise en charge de la voie par la commune a été adoptée en conseil municipal. Les lampadaires situés sur cette voie seront pris en charge par la mairie.

L'ordre du jour de cette assemblée étant épuisé, Mr Hucteau demande de passer au vote : adoption à l'unanimité moins une voix (1 contre, pas d'abstention).

L'assemblée générale extraordinaire est close à 20H50.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est alors abordé.

## I - NOUVEAU FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION

### ANALYSE DES FAITS

- La secrétaire démissionne fin juin.
- Le Président de la Fédération démissionne fin mai
- Un nouveau Conseil Syndical représentatif est convoqué
- Un nouveau bureau est constitué
- Analyse comptable
- Découverte de malversations : 266 978 F
- Le Conseil Syndical se réunit en Assemblée extraordinaire : La transaction amiable est votée et décidée à l'unanimité par le Conseil Syndical.
- Reste à percevoir 13 000 F au 31/01/1997.
- Le budget Fédération 1997 est voté, les Associations vont pouvoir tenir leurs Assemblées Générales.

### CONCLUSION

- Depuis : contrôle URSAFF et vérification de la comptabilité salariale (cotisations patronales). La comptabilité est redressée, l'exercice 1996 sera de 10 mois afin de faciliter la gestion des Associations.
- Un bilan est produit au 31/10/96
- Une balance est faite au 31/12/96

### MESURES PRISES

- La vérification des comptes sera faite par des membres de différentes associations
- Les trésoriers appartiennent à deux associations différentes et la comptabilité salariale est dissociée de la comptabilité générale.
- Les notes de frais sont contrôlées (double signature).
- Les autorisations de signatures sont limitées.
- La Présidence et le bureau seront tournants annuellement
- Les Assemblées seront tenues dans le respect des statuts
- Un contrôle budgétaire est établi pour une transparence des comptes.

Ces explications données, Mr Sarraméa termine en donnant la composition du bureau Fédération :

Président : Mr Sarraméa

Vice-Président : Mr Hénoux

Trésorier : Mr Brandily

Secrétaire : Mme Balliau

Question : Comment ce fait-il que cette « affaire » n'a pas été découverte plus tôt, pourquoi les précédents Présidents d'associations composant le Conseil Syndical n'ont pas été plus vigilants ?

Réponse : Il ne nous appartient pas de remettre en cause les Présidences bénévoles qui se sont succédées pendant cette période. Il faut ajouter également que plusieurs choses ont contribué à l'éclatement de cette « affaire » : le départ de la secrétaire a permis à la nouvelle équipe d'avoir enfin toutes les pièces comptables en main et de ce fait facilité les recherches. Une fois les premières anomalies décelées, les nouveaux membres formant « l'équipe » se sont investis dans cette mission, particulièrement Mme Coppin, trésorière de notre Association qui y a consacré beaucoup de son temps.

Question : Les statuts de la Fédération ont-ils été modifiés ?

Réponse de Mr Sarraméa : Le Conseil Syndical de la Fédération a délibéré sur ce sujet et a jugé préférable d'appliquer les statuts pendant un an sans modification.

## 2 - RAPPORT MORAL ET FINANCIER DE L'EXERCICE 96

Mr Hucteau fait remarquer que l'exercice comptable Fédération porte sur 10 mois. Ceci vient du fait que l'exercice comptable de la Fédération a été modifié (1er novembre au 31 octobre).

Le trop perçu par la Fédération s'élève à 117 882 F et a été redistribué aux différentes associations. Soit pour Phénix, un total de 30 315 F .

Mr Sarraméa fait remarquer que le but de la Fédération n'est pas de faire des bénéfices et que fin 97, un réajustement du budget 97 de la Fédé sera effectué afin d'évaluer les réels besoins au regard d'une année d'exercice.

La partie Fédération ayant été exposée, Mr Hucteau passe au rapport moral Phénix.

Quitus est donné au trésorier pour le budget de l'année écoulée.

### **3 - PRESENTATION DU BUDGET 1997 (FEDE ET PHENIX) ET VOTE DE DECISION**

Mr Sarraméa présente le budget Fédération et Mme Coppin le budget Phénix.

Compte-tenu de la redistribution évoquée ci-dessus, la cotisation est ramenée, cette année, de 750 F à 450 F.

Au niveau du parc, il a été prévu : un toboggan, des plantations, une barrière mobile à l'entrée du parc côté centre commercial. Un bac à papier, comme ceux existants, est en commande.

Des démarches ont été faites auprès de la mairie, notamment concernant la remise en état du trottoir longeant le mur du parc.

Les deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

### **4 - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Les membres du bureau se représentent et sont reconduits.

Après appel à candidature, Mme EVEILLARD se présente et est élue.

### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

Trottoirs - Le bureau est intervenu auprès de la Mairie au printemps dernier. La réponse a été la suivante : Le Bois Raguenet n'est pas sur la liste des quartiers prioritaires pour la réfection des trottoirs.

La seule solution que peut nous proposer la Mairie, est de combler les trous avec du gravier et du sable. Les copropriétaires présents ne sont pas intéressés par cette solution.

Demande à reformuler à la Mairie ultérieurement...

Espaces verts - Une première tranche d'élagage a eu lieu en avril 1996 : le jardinier, Mr Schwaab, se chargera à présent, d'entretenir régulièrement les haies de noisetiers et d'aubépines, pour ne pas se laisser déborder par la pousse.

La deuxième tranche a eu lieu fin janvier 1997 : élagage de 9 chênes sur le rond point de sable entre la rue du Puisatier et la rue des Rémoiseurs, de 2 aulnes touchant le n°33 rue du Puisatier, de 3 autres touchant le n°24 rue du Puisatier.

Reste une troisième tranche qui se fera courant février/mars.

Concernant, l'élagage des arbres situés sur les ronds points : rue du Puisatier, rue du Bourrelier et rue des Lavandières, un courrier va être adressé à la Mairie.

Mur antibruit - Un copropriétaire évoque la nuisances sonores occasionnées par la 4 voie toute proche et l'inefficacité du mur antibruit.

Un autre copropriétaire signale qu'une pétition a été envoyée à la Mairie, demandant d'intervenir auprès de Mr Talbourdel, propriétaire de la serre, pour que cessent les activités hors serre et pour que les riverains n'aient plus à subir le bruit des chariots élévateurs. Affaire à suivre dès le retour des beaux jours pour voir si la pétition a porté ses fruits...

\*\*\*

**rappel** - Le stationnement de certaines voitures sur les trottoirs peut être gênant, voir dangereux. A chacun d'entre nous de faire preuve de prudence et de bon sens.

Quant aux propriétaires de chiens, nous faisons appel à leur civisme pour qu'ils veillent à ce que leurs animaux ne dérangent pas le voisinage, tant par leurs divagations que par leurs crottes !

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est close à 22H15.

**Orvault, le 3 février 1997**

Suite à l'assemblée générale et après réunion des membres du bureau le 29/01/97, nous vous communiquons sa composition.

**Composition du nouveau bureau**

<b>PRESIDENT :</b>	Mr HUCTEAU	54 rue du Puisatier
<b>VICE-PRESIDENT :</b>	Mr SARRAMEA	13 rue du Bourrelier
<b>TRESORIER:</b>	Mme COPPIN	3 rue du Puisatier
<b>TRESORIER ADJOINT:</b>	Mme EVEILLARD	20 rue des Rémouleurs
<b>SECRETAIRE :</b>	Mme BALLIAU	46 rue du Puisatier
<b>SECRETAIRE ADJOINT :</b>	Mme CLEMENT	2 rue des Baladins

Nous vous rappelons que **la cotisation 1997 est de 450 F**. Nous vous demandons de bien vouloir régler cette somme **pour le 31 mars**.

Les chèques, à l'ordre de l'A.S.B.R., sont à adresser ou à déposer (sous enveloppe) chez :

Madame Coppin - 3 rue du Puisatier - 44 700 Orvault.

\*\*\*

**Le bureau remercie chaleureusement les participants à cette assemblée et espère que le succès sera renouvelé l'année prochaine.**

\*\*\*